

# REGARDS | 08

## sur l'évaluation du travail de la police

Auteurs: Andreas Heinz, Georges Steffgen, Cécile de Puydt, Liliane Reichmann  
Publication périodique | Mai 2014

**STATEC**

Institut national de la statistique  
et des études économiques

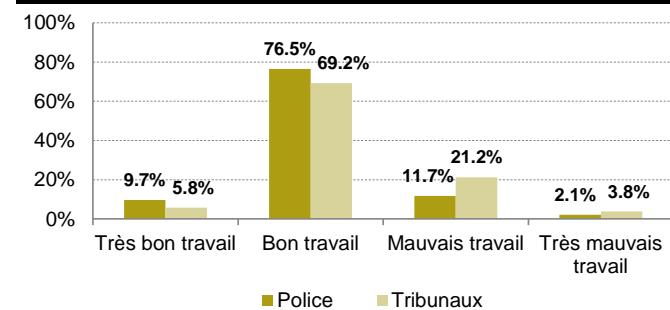
**86% de la population estiment que la Police Grand-Ducal réalise du « bon », voire du « très bon » travail. L'évaluation du travail de la police est ainsi légèrement meilleure que pour les tribunaux. En effet, concernant les tribunaux, 75% de la population trouvent qu'ils effectuent du « (très) bon » travail. Une différence existe dans l'appréciation du travail de la police chez les personnes victimes et non-victimes. Parmi les personnes qui n'ont été victimes d'aucun des 14 délits pris en compte par l'enquête au cours des 5 dernières années, 91% sont d'avis que la police fait du « (très) bon » travail. Les victimes, elles, sont 82% à partager cet avis. L'évaluation varie selon la nature et le lieu du délit dont les résidents ont été victimes. 88% des victimes d'un délit ayant eu lieu à l'étranger jugent comme « (très) bon » le travail policier. Ce chiffre descend à 79% pour les victimes de délits qui se sont produits sur le territoire national. Concernant la nature du délit, les victimes de délits sans violence ont une meilleure opinion du travail de la police que les victimes de délits avec violence (82% contre 71%). 89% des victimes qui ont rapporté le délit à la police et qui ont été « très satisfaits » par la manière dont leur affaire personnelle a été traitée pensent que le travail de la Police Grand-Ducale est « (très) bon ». Si par contre les victimes étaient « très insatisfaits » par le traitement de leur dossier, ils sont moins enclins (45%) à évaluer comme « (très) bon » le travail de la police.**

**Pour 86%, le travail de la police est « très bon » ou « bon »**

L'enquête sur la sécurité 2013 comprend des questions relatives au sentiment de sécurité, à la peur de la criminalité et à propos de l'évaluation du travail de la police. Afin d'évaluer le travail de la Police Grand-Ducal (PGD), les enquêtés ont été amenés à répondre à la question suivante : « Si vous prenez en compte tout ce qu'on attend de la police au Luxembourg, diriez-vous que la police fait un très bon travail, un bon travail, un mauvais travail ou un très mauvais travail? » Une question analogue était posée à propos du travail des tribunaux au Luxembourg. Globalement, le travail

policier est évalué de manière positive : plus de trois quarts de la population estiment que le travail de la police est « bon », environ une personne sur dix le considère comme « très bon ». En revanche, près d'une personne sur huit juge que le travail de la police est « mauvais » et une personne sur cinquante le décrit comme « très mauvais » (graphique 1). En comparaison, le travail des tribunaux est un peu moins bien évalué. Néanmoins, la mention « bon travail » reste la plus fréquente avec 69%.

**Graphique 1 : Évaluation du travail de la police et des tribunaux au Luxembourg**



Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013 ; N.B. : « ne sait pas » exclus

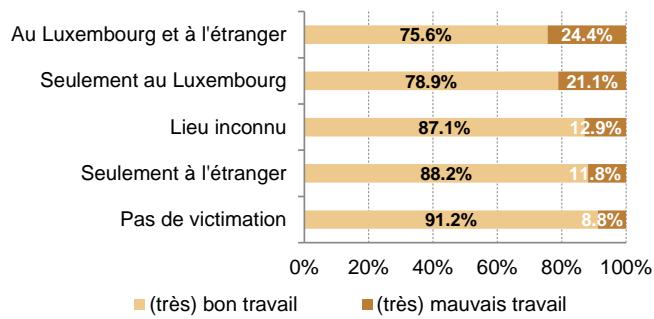
Dans les paragraphes suivants, l'impact de certaines caractéristiques des enquêtés sur l'évaluation du travail de la police sera analysé, comme par exemple le fait d'avoir été victime d'un délit au cours des dernières cinq années. Afin de mieux représenter ces liens, les catégories « très bon » et « bon » (respectivement « très mauvais » et « mauvais ») sont regroupées en « (très) bon » (respectivement « (très) mauvais »).

**Avec 79% d'opinions positives, les victimes des délits ayant eu lieu au Luxembourg jugent un peu moins favorablement le travail de la police**

L'évaluation du travail de la police est particulièrement positive de la part des personnes qui n'ont pas été victimes d'un délit au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. 91% de ces résidents estiment que la police fait du « (très) bon » travail. Par contre, lorsque l'on considère les personnes qui ont été

victimes d'un délit au cours de cette même période, ce pourcentage descend à 82%. Parmi les victimes, ce pourcentage varie selon le lieu du crime: 88% des victimes d'un délit à l'étranger jugent le travail de la police comme étant « (très) bien » (graphique 2). À noter que ce pourcentage est très proche de celui des « non-victimes ». Dans le cas où les informations quant au lieu du crime manquent (en cas de fraude internet, ce lieu est souvent inconnu ou n'a pas été récolté), le pourcentage de personnes jugeant le travail de la police comme « (très) bon » est légèrement plus bas, avec 87%. En revanche, les victimes de délits ayant eu lieu uniquement au Luxembourg, respectivement au Luxembourg et à l'étranger, évaluent moins favorablement le travail de la police (79% et 76%).

**Graphique 2 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction du lieu des délits**

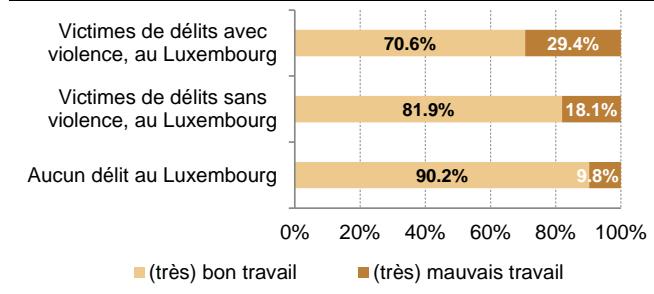


Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

### Les victimes de délits avec violence ont l'opinion la moins positive du travail de la police

L'évaluation du travail de la police varie donc en fonction du lieu du délit, mais également suivant la nature du délit. Parmi les personnes qui n'ont été victimes d'aucun crime ou délit au Luxembourg, 90% trouvent que la Police Grand-Ducale réalise du « (très) bon » travail. Par contre, seuls 82% des victimes d'un délit sans violence pensent que le travail policier est « (très) bon ». Chez les victimes de délits avec violence, ce pourcentage est encore moins élevé avec 71% d'évaluation positive (graphique 3).

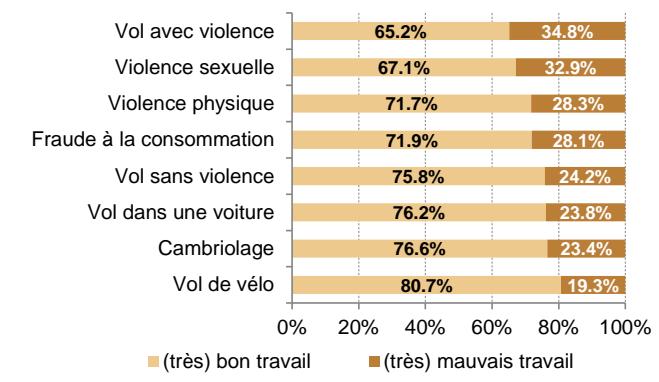
**Graphique 3 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction de la nature du délit**



Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

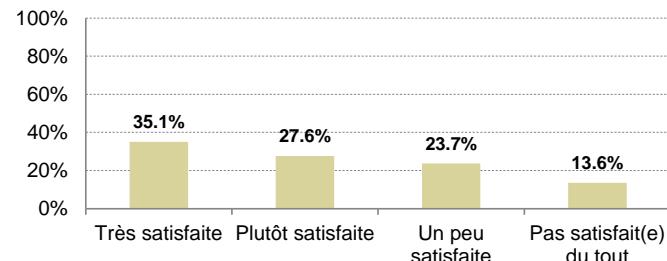
En jetant un regard sur les différences d'évaluation du travail de la police en fonction des types de délits subis par les répondants, on constate que ce sont les victimes de vols avec violence, de violence sexuelle et de violence physique qui évaluent le moins positivement le travail de la police (graphique 4).

**Graphique 4 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale selon les types de délits**



Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013 ; N.B. : on ne considère que les délits ayant eu lieu au Luxembourg. Les délits dont le nombre d'occurrences est trop faible et ceux pour lesquels le lieu est inconnu sont exclus

**Graphique 5 : Degré de satisfaction du traitement du délit par la Police Grand-Ducale**



Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013 ; N.B. : seules les victimes de crimes ayant eu lieu au Luxembourg sont considérées

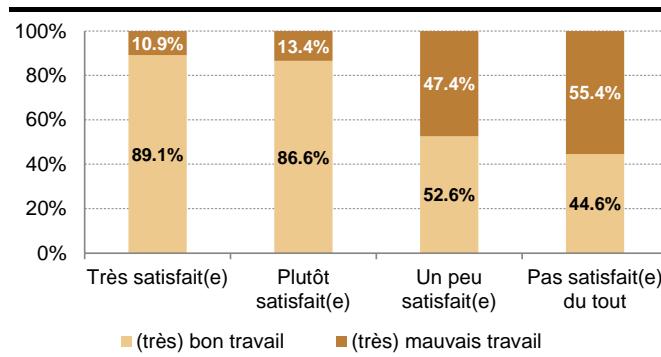
### 62% des victimes ayant déclaré le délit sont satisfaites du traitement par la police

L'enquête sur la sécurité porte également sur la satisfaction concernant le travail de la police lorsque les victimes ont effectivement déclaré le délit auprès de la police. Dans ce cas, les victimes devaient indiquer leur degré de satisfaction avec la manière dont la police a traité leur plainte. 35% des victimes disent être « très satisfait » et plus d'un quart (28%) « plutôt satisfait » (graphique 5). Un peu plus d'un cinquième se dit « plutôt insatisfait » avec la manière dont la police a traité le délit rapporté et 14% disent être « très insatisfait ».

La satisfaction du traitement des délits déclarés à la police est corrélée à l'évaluation générale du travail de la police. En effet, parmi les personnes se disant « plutôt insatisfaites » de la gestion de leur dossier, environ la moitié (53%) pensent que la police fait du « (très) bon » travail. Chez les victimes « très insatisfaites », 45% sont de cet avis (graphique 6). En

revanche, parmi les victimes « très satisfaits » et « plutôt satisfaits » du traitement par la police des délits déclarés, plus de 85% donnent la note « (très) bien ». L'évaluation du travail de la Police Grand-Ducal par les victimes « très satisfaits » du traitement du délit rapporté est donc semblable à celle des personnes qui n'ont pas été victime d'un délit au cours des dernières cinq années (90%). La relation entre l'évaluation générale du travail de la police et la satisfaction concernant la manière dont la police traite un incident déclaré par une victime est la plus forte parmi l'ensemble des résultats présentés.

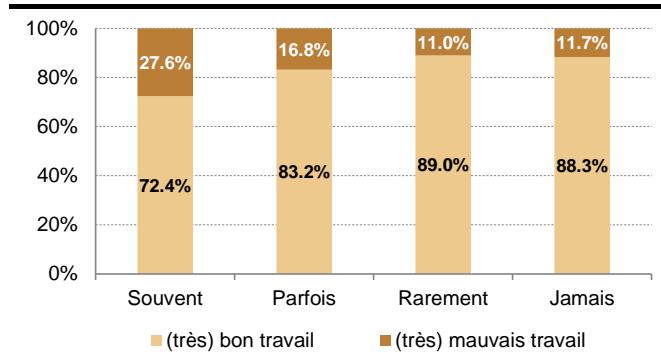
**Graphique 6 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction du degré de satisfaction des victimes concernant le traitement du délit rapporté à la police**



Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Les enquêtés ont également répondu à la question suivante : « Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous fait l'expérience des problèmes relatifs aux drogues dans votre quartier? Par exemple, en voyant des dealers ou des consommateurs de drogue dans des lieux publics, ou encore en trouvant des seringues usagées? ». 65% des résidents n'ont jamais fait de telles observations, 13% rarement, 12% parfois et 10% souvent. Une corrélation existe entre la réponse à cette question et l'évaluation du travail de la police : au moins une personne a de contact avec des problèmes liés à la drogue, au mieux elle évalue le travail de la police (graphique 7).

**Graphique 7 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction des problèmes liés aux drogues dans le voisinage**

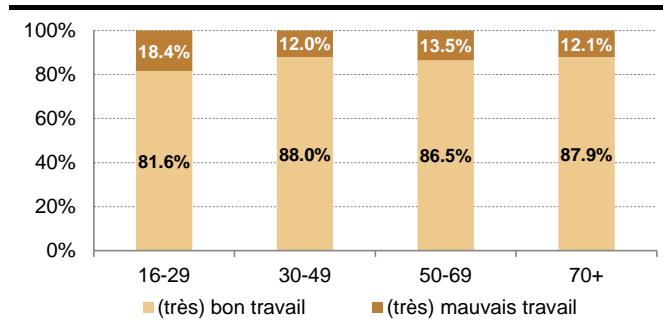


Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

## Le travail de la police est évalué un peu moins positivement par les jeunes

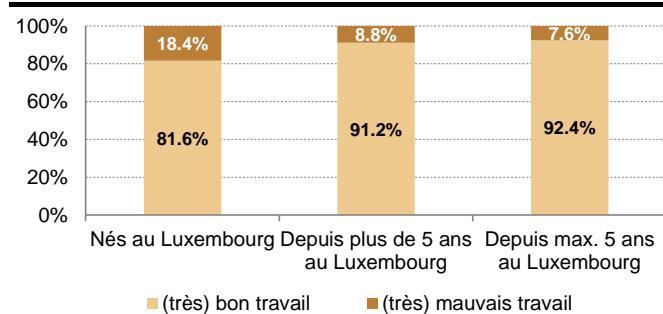
Il n'y a pas de différence significative entre l'évaluation du travail policier faite par les hommes et par les femmes. Par contre, il existe des différences selon l'âge des répondants. Les personnes âgées de 16 à 29 ans sont moins nombreuses à dire que le travail de la police est « (très) bon » que leurs aînés (graphique 8).

**Graphique 8 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction de l'âge**



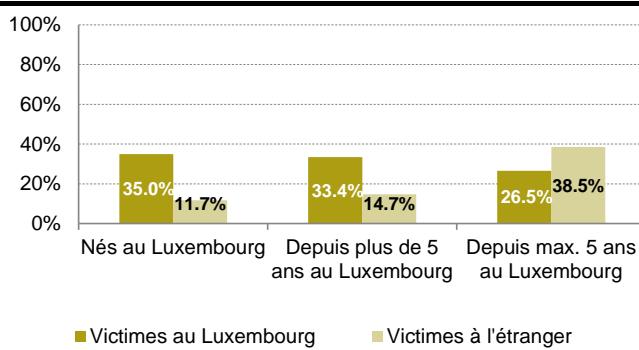
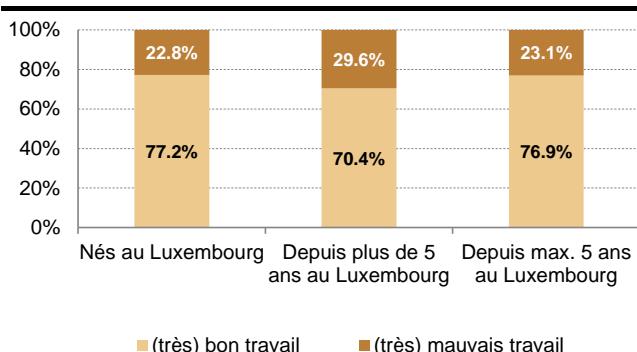
Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

**Graphique 9 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction du lieu de naissance et de l'année d'immigration**

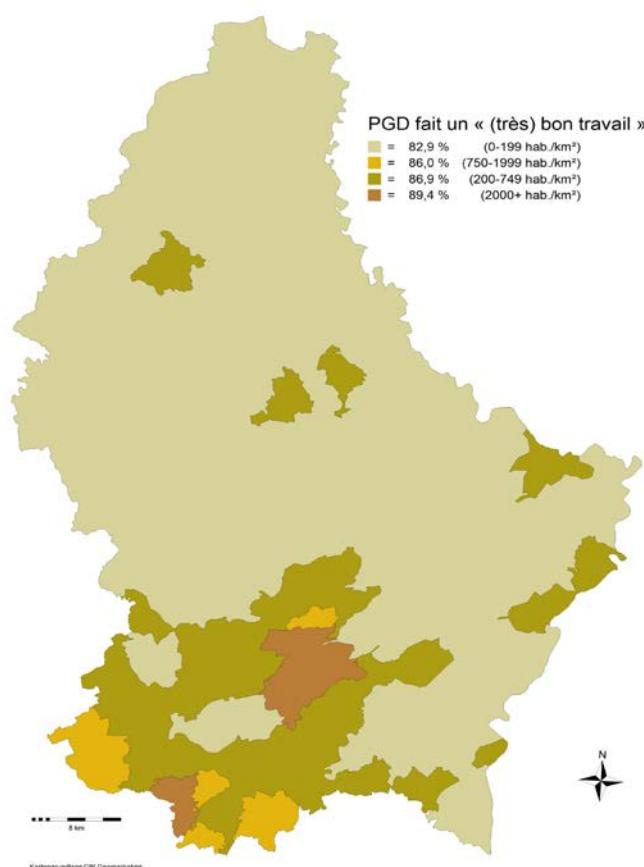


Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Ce phénomène peut s'expliquer par un « effet de contraste » résultant du lieu de victimisation. Pour les personnes nées au Luxembourg, il est plus probable d'être victime d'un délit au Luxembourg que pour les immigrés (graphique 10). Parmi les immigrés, la probabilité de victimisation sur le sol luxembourgeois est d'autant plus réduite que leur arrivée au Luxembourg est récente. En revanche, il est logiquement plus probable d'être victime en dehors du Luxembourg pour les immigrés que pour les répondants nés au Luxembourg. C'est probablement pour cette raison – le fait de ne pas avoir été victime d'un délit au Luxembourg – que les immigrés ont tendance à considérer le Luxembourg comme étant un pays sûr. Ceci pourrait à son tour influencer de manière positive leur évaluation du travail de la police. Cette interprétation est suggérée par la graphique 11, qui illustre l'évaluation du travail de la police par les victimes de délits ayant eu lieu au Luxembourg, mais également à l'étranger.

**Graphique 10 : Victimation au Luxembourg et à l'étranger en fonction du lieu de naissance et de l'année d'immigration****Graphique 11 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction du lieu de naissance et de l'année d'immigration (délits ayant eu lieu au Luxembourg et à l'étranger)**

L'évaluation du travail de la police est meilleure dans les communes où la densité de population est plus élevée que dans les communes de densité de population plus faible (graphique 12). Dans les communes où la densité de population est inférieure à 200 habitants/km<sup>2</sup> 83% de la population considère le travail de la police comme « (très) bon ». Dans les communes d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg-Ville (les deux communes les plus densément peuplées) ce pourcentage monte à 89%. Une partie de cette observation peut être expliquée par l'origine des répondants : les immigrés se retrouvent de manière sur-proportionnée (au moins au moment de leur arrivée au Grand-Duché) à Luxembourg-Ville par rapport aux régions moins densément peuplées. Or comme montré au graphique 9, au plus l'arrivée sur le sol luxembourgeois est récente, au meilleure est l'évaluation du travail de la police.

**Graphique 12 : Évaluation du travail de la Police Grand-Ducale en fonction de la densité de population des communes**

## Note méthodologique

**Victimation** : fait d'avoir été victime d'un ou plusieurs des délits suivants: cambriolage, tentative de cambriolage, vol de voiture, moto et vélo, vol dans une voiture, fraude à la carte bancaire, vol avec violence, fraude à la consommation, pots-de-vin, violence sexuelle, violence physique, vol sans violence. Parmi ces délits, on distinguera les délits avec et sans violence.

**Délits avec violence** : vol avec violence, vol avec violence de voiture, moto et vélo, vol avec violence dans une voiture, violence sexuelle ou physique.

**Délits sans violence** : vol sans violence, vols de voiture, de moto, de vélo ou autre vol sans violence, fraude à la carte bancaire, fraude à la consommation et pots-de-vin.

**Université du Luxembourg  
Research Unit INSIDE**

Andreas.Heinz(at)uni.lu

Tél.: 46 66 44-9746

**Institut national de la statistique  
et des études économiques**

info@statec.etat.lu

Tél.: 247-84219

[www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu)

ISSN 2304-7135